|  |  |
| --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU BURUNDI** | **PROGRAMME DES NATIONS UNIES****POUR LE DEVELOPPEMENT**logo_PNUD_couleur-grand.jpg |

----------------

**Evaluation finale du projet «**[**Assistance Technique préparatoire pour le renforcement du cadre légal, règlementaire et institutionnel des secteurs de l'Energie et des Mines**](http://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/7797) **» - Burundi**

PROJET N° 00086935

RAPPORT FINAL

 **Présenté par :**

**Mamadou DIANKA**

Expert Sénior Energie & Développement Durables

Cabinet Energy Consulting

Rue 29 – 39 Wemtenga, Ouagadougou

Tél : (226) 76 66 46 18 / 61 38 63 47

mdianka21@gmail.com

**Décembre 2017**

**Table des matières**

[i. Introduction iii](#_Toc500352694)

[ii. Résumé iv](#_Toc500352695)

[1. Tableau de résumé du projet iv](#_Toc500352696)

[2. Description du projet (brève) iv](#_Toc500352697)

[3. Tableau de notations d’évaluation vi](#_Toc500352698)

[4. Conclusions, recommandations et enseignements viii](#_Toc500352699)

[1. Introduction 1](#_Toc500352700)

[1.1. Contexte de l’étude 1](#_Toc500352701)

[1.2. Objectifs de l’évaluation 1](#_Toc500352702)

[1.3. Champ d’application 1](#_Toc500352703)

[1.4. Méthodologie 1](#_Toc500352704)

[1.5. Structure du rapport d’évaluation 4](#_Toc500352705)

[2. Description et contexte de développement du projet 5](#_Toc500352706)

[2.1. Démarrage et durée du projet 5](#_Toc500352707)

[2.2. Contexte de développement 5](#_Toc500352708)

[2.4. Objectifs immédiats et de développement du projet 7](#_Toc500352709)

[2.5. Indicateurs de base mis en place 7](#_Toc500352710)

[2.6. Organisation de la mise en œuvre du projet 8](#_Toc500352711)

[2.7. Partenaires et principales parties prenantes impliqués dans la mise en œuvre du projet 8](#_Toc500352712)

[2.8. Sites d’intervention du projet 8](#_Toc500352713)

[2.9. Résultats escomptés 8](#_Toc500352714)

[3. Conclusions 10](#_Toc500352715)

[3.1 Conception/Formulation du projet 10](#_Toc500352716)

[Analyse du cadre logique - ACL (Logique/stratégie du projet ; indicateurs) 10](#_Toc500352717)

[Hypothèses et risques 12](#_Toc500352718)

[Enseignements tirés des autres projets pertinents incorporés dans la conception du projet 12](#_Toc500352719)

[Participation prévue des parties prenantes 13](#_Toc500352720)

[Approche de réplication 13](#_Toc500352721)

[Avantage comparatif du PNUD 13](#_Toc500352722)

[Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur 14](#_Toc500352723)

[Modalités de gestion 14](#_Toc500352724)

[3.2 Mise en œuvre du projet et progrès réalisés 15](#_Toc500352725)

[Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre) 15](#_Toc500352726)

[Accords de partenariat 15](#_Toc500352727)

[Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative 15](#_Toc500352728)

[Financement / cofinancement du projet 15](#_Toc500352729)

[3.2. Modifications intervenues au cours de la mise en œuvre 16](#_Toc500352730)

[Suivi et évaluation : conception à l’entrée et mise en œuvre 16](#_Toc500352731)

[Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre et questions opérationnelles 16](#_Toc500352732)

[3.3 Résultats du projet - Performance 16](#_Toc500352733)

[Résultats globaux (réalisation des objectifs) 16](#_Toc500352734)

[Pertinence 18](#_Toc500352735)

[Efficacité. 19](#_Toc500352736)

[Efficience 21](#_Toc500352737)

[Appropriation par le pays 21](#_Toc500352738)

[Intégration 21](#_Toc500352739)

[Durabilité 21](#_Toc500352740)

[Impact 21](#_Toc500352741)

[Prise en compte du genre 21](#_Toc500352742)

[4. Contraintes et difficultés 22](#_Toc500352743)

[5. Conclusions, recommandations et enseignements 22](#_Toc500352744)

[6. Annexes 25](#_Toc500352745)

[6.1. Termes de référence 25](#_Toc500352746)

[6.2. Itinéraires 25](#_Toc500352747)

[6.3. Liste des personnes rencontrées 25](#_Toc500352748)

[6.4. Liste des documents consultés 25](#_Toc500352749)

**Tableau**

[Tableau 1 : Résumé du projet iv](#_Toc500352815)

[Tableau 2 : Tableau de notation vii](#_Toc500352816)

[Tableau 3 : Recommandations ix](#_Toc500352817)

[Tableau 4 : Analyse critique des indicateurs 11](#_Toc500352818)

[Tableau 5 : Récapitulatif du budget et des dépenses 15](#_Toc500352819)

[Tableau 6 : Tableau de notation pour l'efficacité du projet 20](#_Toc500352820)

# **i. Introduction**

Titre du projet : **Projet d’Assistance Technique Préparatoire pour le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines**

Projet Numéro N° 00086935

Calendrier de l’évaluation : du 12 Novembre au 01 Décembre 2017

Date du rapport d’évaluation : 01 Décembre 2017

Région et pays inclus dans le projet : Afrique / BURUNDI

Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet : PNUD, Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de l’Energie et des Mines

Membres de l’équipe d’évaluation : M DIANKA Mamadou, Consultant International

**Remerciements**

La mission d’évaluation finale du « Projet d’Assistance Technique Préparatoire pour le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines » s’est déroulée dans de bonnes conditions matérielles et d’organisation. Le bon classement des documents clefs au niveau du projet du PNUD ainsi que la disponibilité des différents responsables et les échanges ont été également d’un grand apport.

Aussi, nous tenons à remercier les principaux responsables impliqués dans le projet, notamment  Messieurs:

* Adama Bocar SOKO Représentant résident ai
* Ernest BAMOU Chef Unité Politiques et Stratégies (UPS)
* Arthur RUSHEMEZA Economiste UPS

# **ii. Résumé**

1. **Tableau de résumé du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Titre de Projet  | **Projet d’Assistance Technique Préparatoire pour le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines.** |
| ID de projet du PNUD :  |  | Financement | *à l’approbation (en USD)*  | *à l’achèvement (en USD)*  |
| Pays :  | BURUNDI  | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation (PNUD) :  | 719 500  | 469 814  |
| Région :  | Afrique  | Gouvernement :  | Nature  | -  |
| Effet UNDAF / indicateurs :  | L’environnement des affaires (les politiques fiscales, commerciales et d’investissement) et la stratégie de promotion de l’emploi sensible au genre sont incitatifs et sous-tendus par une politique énergétique adéquate et des TICs diversifiés, accessibles et respectueux de l’environnement. |
| Effets escomptés / indicateurs | Le cadre régissant les secteurs de l’Energie et des Mines est modernisé et permet à Moyen Terme d’augmenter sensiblement les investisseurs privé dans ces secteurs |
| Agence d’exécution :  | Ministère de l’Energie et des Mines | Coût total du projet :  | 719 500  | 469 814  |
| Domaine focal :  | Multi Focal Area  | Autre :  |
| Autres partenaires participant au projet :  | - | Signature du DP (Date de début du projet) :  | 01/07/2013 |
| Date de clôture (opérationnelle) | Proposée : 30/08/2014 | Réelle : 31 mars 2017 |

Tableau 1 : Résumé du projet

1. **Description du projet (brève)**

Le « Projet d’Assistance Technique Préparatoire pour le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines » a été initié en 2012, suite à un constant de la nécessité des politiques sectorielles, aussi bien dans le secteur de l’énergie et celui des mines, qui permettraient de créer un climat des affaires plus favorable aux investissements à long terme et d’améliorer la transparence dans la gestion de chaque secteur.

Le présent projet, fait suite aux accompagnements du PNUD aussi bien dans le secteur de l’énergie (notamment l’esquisse de stratégie nationale d’énergie et un document de plaidoyer sur les opportunités dans le secteur des énergies renouvelables au pays) et dans le secteur minier (appui au parlement burundais, Assemblée Nationale et Sénat, dans son processus d’analyse et de révision du Code Minier entre 2012-2013). Le présent projet, entre le gouvernement et le PNUD, vient comme une suite logique de cette coopération.

L’objectif de ce projet est d’améliorer l’environnement légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines pour permettre à court et moyen terme la promotion des investissements publics et privé dans ces secteurs.

Les principaux résultats attendus de ce projet d’appui institutionnel, peuvent être résumés comme suit :

* Stratégie sectorielle Energie et plan action tenant compte des énergies renouvelables formulée et validée
* Stratégie, plan action secteur minier, et code minier rénové adoptés
* Cadres légaux, réglementaires et institutionnels régissant les secteurs de l’Energie et des Mines modernisés en vue d’une plus grande attractivité de ces secteurs pour les investisseurs potentiels
* Un projet d’appui au de renforcement de capacités du Ministère est disponible

Le projet a été financé à hauteur de 719 500 US$ par le PNUD, la contribution du gouvernement étant en nature. Initialement, ce projet devrait être exécuté de Juillet 2013 à Décembre 2014 mais a été prolongé deux fois, la date finale de clôture ayant été finalement portée au 31 Mars 2017.

1. **Tableau de notations d’évaluation**

**Tableau de notations d’évaluation**

| **1 Suivi et évaluation** | ***Notation*** | **Observations** | **2 A*gence d’exécution/agence de réalisation*** | ***Notation*** | ***Observations*** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Conception du suivi et de l’évaluation à l’entrée  | **satisfaisant** | Le prodoc comporte un cadre logique simple et clair, et il définit clairement le mécanisme de suivi/évaluation | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD  | **Satisfaisant** | Le PNUD a bien joué son rôle de la conception du projet jusqu’à sa mise en œuvre. |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation  | **Moyennement satisfaisant** | Rapports annuels existent mais pas de rapports trimestriels, le comité de pilotage n’a pas tenu régulièrement ces réunions, et le fait de changer à quatre fois le directeur du projet n’a pas facilité un suivi régulier. | Qualité de l’exécution : agence d’exécution  | Insatisfaisant  | La coordination n’a pas été effective, les difficultés rencontrées comme l’instabilité des différents Directeurs du projet (4 au total) et la non disponibilité des Experts internationaux ont constitué les dysfonctionnements majeurs.  |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation  | **Satisfaisant** | L’UPS du PNUD en concertation avec la Direction nationale du projet et le MEM a assuré la fonction de sui-évaluation | Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution  | Insatisfaisant |  |
| **3 Évaluation des résultats**  | **Des agences d’exécution/ réalisation :**  |  | **4 Durabilité**  | **Des agences d’exécution / réalisation :**  |  |
| Pertinence  | **Satisfaisant** | En référence à ses objectifs et aux résultats attendus, le projet est pertinent car l’énergie et les mines sont les piliers importants du développement économique et social du Burundi au regard des défis de l’heure : ODD, SE4ALL, ITIE, Africa Mining Vision | Ressources financières :  | Improbable | Le PNUD a cependant bien programmé les ressources annoncées (719 500 USD) ; mais l’après projet n’est pas assuré clairement  |
| Efficacité  | Insatisfaisant  | Les objectifs et les résultats n’ont pas été atteints  | Sociopolitique:  | Moyennement probable | Lacunes au niveau de l’entité d’exécution nationale et de l’accompagnement du PNUDL’environnement politico-sécuritaire n’a pas été favorable  |
| Efficience  | Insatisfaisant  | Les ressources du projet ne sont pas converties en résultats de façon optimale : A part l’élaboration de nouveaux textes légaux et règlementaires dans les secteurs de l’Energie et des Mines (cadastre, le règlement et politique minière) les crédits alloués n’ont pas permis de mener les activités phares | Cadre institutionnel et gouvernance:  | Moyennement probable  | Seulement 2 réunions du copil ; changements fréquents du Directeur national du projet. Cependant le Gouvernement poursuit l’amélioration de l’environnement institutionnel des secteurs de l’Energie et des mines avec la création de l’AREEM, la poursuite du processus ITIE, l’’engagement aux initiatives globales comme les ODD, l’Initiative SE4ALL |
| Note globale de la réalisation du projet  | **Insatisfaisant** |  | Environnementale:  |  |  |
|  |  |  | Probabilité globale de la durabilité : | Moyennement Probable |  |

Tableau 2 : Tableau de notation

1. **Conclusions, recommandations et enseignements**

|  |  |
| --- | --- |
| **Résultat 1** | **Les Politiques, stratégies et cadres légaux et réglementaires régissant les secteurs de l’Energie et des Mines modernisés en vue d’une plus grande attractivité de ces secteurs pour les investisseurs potentiels** |
| **Produits escomptés** | **Etat d’exécution**  | **Principales recommandations et Observations** |
| **A.1 : Disponibilité de nouveaux outils de politique et stratégie dans les domaines de l’Energie et des mines** | \* Elaboration de certains textes d’application du nouveau code minier notamment un projet de cadastre et un nouveau code minier- Ce dernier a été adopté par le Groupe sectoriel « Mines et carrières »\* Organisation de plusieurs ateliers regroupant le Gouvernement, les PTF, les entreprises minières et les OSC dans le cadre de la préparation des projets de Règlement Minier et du Cadastre Minier du Burundi \*Organisation des ateliers provinciaux de diffusion des textes d’application du Code Minier afin de permettre leur appropriation par tous les acteurs locaux en vue de leur mise en application effective.\* Elaboration d’un nouveau projet intitulé « Innovation pour les énergies renouvelables », fruit d’une coopération trilatérale entre la Chine, le Burundi et le PNUD – Cependant, le Document de projet n’a pas été signé\*Appui au MEM pour la réalisation d’un film documentaire du secteur minier ;\* Appui d’un cadre du secteur minier pour participer au 8ème Forum CIRGL-OCDE-Groupe d’Experts des Nations Unies sur les chaînes d’approvisionnement responsables en minerais, et à la troisième réunion des ministres en charge des mines de la CIRGL\* Appui à l’organisation du « SHIFT 2014 EVENT\*Stratégie nationale sur les EnRs réalèse et adoptée | * Réaliser une étude pour la mise en place et l’adoption d’un cadre juridique, règlementaire et attractif du sous – secteur des Energies renouvelables

***NB1****: Cette étude relative aux EnRs, avec la stratégie sur les EnRs et le projet JIji Mulembwe qui a une composante institutionnelle dans le secteur électricité, devrait compléter les outils légaux et règlementaires pour promouvoir les investissements du secteur de l’Energie** Recruter un Assistant technique international pour (i) consolider les résultats du projet d’Assistance technique préparatoire et (ii) appuyer le Ministère en charge de l’Energie à la définition et à la mise en œuvre de sa politique énergétique dans le cadre des ODD, de SE4ALL et du changement climatique

***NB2****: Un besoin express a été noté lors de l’évaluation au niveau des acteurs et des décideurs car le Burundi est très en retard par rapport aux initiatives globales de l’heure auxquelles il a adhéré à l’instar de la communauté internationale.* * Accélérer le processus d’adhésion du Burundi à l’ITIE

***NB3****: Le MEM a déjà intégré cette recommandation dans son Agenda et de la politique minière en vigueur* |
| **Résultat 2** | **Les capacités institutionnelles du Ministère de l’Energie et des Mines renforcés particulièrement en matière de négociation de contrats** |
| **Produits escomptés** | **Etat d’exécution**  | **Principale recommandation** |
| **B.1 : Nombre et qualités de modèles de contrats adoptés et nombre de cadres formés en matière de négociations** | \*Les cadres du MEM ont été formés notamment dans le domaine des mines\*Aucun modèle de contrats n’a été cependant adopté pour les deux secteurs de l’énergie et des mines  | * Renforcement de capacités des Agents du Ministère de l’Energie et des Mines dans le domaine de la Régulation du secteur de l’électricité

***NB4****: L’AREEM, dans le cadre de sa mission, a besoin de se mettre son personnel à niveau en s’enquérant de l’expérience des autres Agences de régulation et disposer d’outils adéquats* |
| **B.2 : Deux documents de projet de renforcement de capacités du Ministère sont disponibles**  | **NEANT** | * Renforcer les capacités des Agents du Ministère de l’Energie et des Mines en matière de négociation de contrats PPP du secteur de l’énergie

***NB5****: Pour le secteur des mines cette activité est prise en compte par un important projet financé par la Banque mondiale et intitulé « Projet de Renforcement de Capacités Institutionnelle pour l’Efficacité de la Gouvernance (PRCIEG) qui dispose d’une ligne de 3.8 millions US$ dédiée aux mines - A suivre*. * Renforcer les capacités des Agents du Ministère de l’Energie et des Mines particulièrement en matière de planification énergétique par (i) la mise en en place d’un Observatoire national de l’Energie et (ii) l’élaboration d’un Atlas des énergies renouvelables

***NB6 :*** *L’Observatoire et l’Atlas sont des outils d’aide à la décision indispensables pour une bonne planification énergétique et un développement rural mieux intégré*  |

Tableau 3 : Recommandations

**iii. Acronymes et abréviations**

ABC : Association Burundaise des Consommateurs

ABER : Agence Burundaise d’Electrification Rurale

AREEM : Agence de Régulation de l’Eau, de l’Energie et des Mines

BAD : Banque Africaine de Développement

BM : Banque mondiale

CEA : Communauté Est Africaine

CFCIB : Chambre Fédérale du Commerce et de l’Industrie du Burundi

CIRGL : Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs

Copil : Comité de pilotage

CSLP II : Cadre Stratégique de deuxième génération

EGL : Electricité des Grands Lacs

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MEM : Ministère de l’Energie et des Mines

NIM : National Implementation

OBM : Office Burundais des Mines

ODD : Objectifs de Développement Durables

OSC : Organisation de Société Civile

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

SE4ALL : Initiative des Nations Unies de l’Energie Durable pour Tous

UE : Union Européenne

# **1. Introduction**

**1.1. Contexte de l’étude**

Cette évaluation (étude) du « Projet d’Assistance Technique Préparatoire pour le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines », rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d’évaluation 2015-2017 du PNUD-Burundi et trouve son fondement dans le respect de la conformité de la politique d’évaluation et des exigences en matière de planification du PNUD.

Conformément aux dispositions pertinentes de la politique d’évaluation du PNUD, il a été programmé une évaluation dudit projet en profondeur depuis 2016 afin d’apprécier de manière objective les résultats obtenus.

**1.2. Objectifs de l’évaluation**

Le but de l’évaluation consiste à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD.

Il s’agit d’une évaluation sommative et l’accent sera mis sur les résultats (conséquences) observés. L’évaluation de fin de cycle de projet permettra de faire le bilan du projet dans une perspective de redevabilité vis-à-vis du gouvernement du Burundi et de tirer des enseignements qui alimenteront les interventions futures dans le même domaine.

**1.3. Champ d’application**

Cette évaluation finale couvre la période allant de juillet 2013, année de démarrage effectif des activités, jusqu’en mars 2017, date de clôture du projet. Elle a concerné les aspects ci-après liés au cadre stratégique et opérationnel (technique) de mise en œuvre du projet :

* Cadre stratégique : conception et formulation du projet, cadre de résultat/cadre logique ;
* Progrès réalisés en rapport avec la gestion adaptative, partenariat, coordination, système de suivi et évaluation, financement et co-financement, rapportage et communication ;
* Performance en matière d’atteinte des résultats globaux, pertinence, efficacité et efficience, appropriation, intégration, durabilité et impacts.

Le projet consistant à renforcer les capacités institutionnelles au niveau central, pratiquement toutes les parties prenantes à rencontrer se trouvent à Bujumbura.

**1.4. Méthodologie**

La démarche méthodologique de la revue s’est basée sur la revue documentaire et la conduite des entretiens individuels et de groupe avec des personnes ciblées représentant les principales parties prenantes à l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Projet d’Assistance Technique Préparatoire pour le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines. Il a été adopté une méthode d’échantillonnage non aléatoire raisonné qui a consisté à sélectionner les personnes à interviewer en tenant compte des besoins des données et d’informations pour répondre aux questions évaluatives. Par ailleurs, la collecte des données secondaires et le choix des personnes ciblées pour les entretiens ont été aussi guidés par l’exigence de la triangulation des données et des informations.

**a) Revue documentaire**

Le consultant évaluateur a parcouru divers documents de contexte relatifs aux politiques nationales et sectorielles. Il a reçu de la coordination du projet et du PNUD des rapports concernant le projet, principalement les rapports d’exécution, les rapports de suivi, les études réalisées et les documents statutaires (document de projet ou la convention de financement, rapports d’avancement). La bibliographie consultée à cet effet est listée en annexe 6.

**b) Entretiens**

* Les entretiens ont débuté par une réunion de briefing, tenu à Bujumbura avec Messieurs Ernest BAMOU Responsable UPS Arthur RUSHEMEZA Economiste UPS

D’autres entretiens ont eu lieu toujours à Bujumbura notamment avec les hauts responsables du Ministère de l’Energie et des Mines sous la supervision de Monsieur M. Siméon HABONIMANA Secrétaire permanent et Président du Comité de pilotage (Copil). Il s’agit des responsables suivants :  :

* le Directeur national du projet (4ème à occuper le poste) ;
* le Directeur Général de la Recherche Géologique et du Cadastre Minier (2ème à occuper le poste) ;
* le Directeur Général de l’Energie.

La liste des personnes rencontrées se trouve à l’annexe 4.

**c) Cadre d’analyse**

Le cadre analytique adopté s’appuie sur les critères classiques de l’évaluation, eux-mêmes explicitement indiqués dans les termes de référence de la mission :

* **la pertinence :** conception du projet et analyse du cadre des résultats / cadre logique ;
* **L’efficacité :** progrès vers la réalisation des résultats ;
* **L’efficience**: mise en œuvre du projet et gestion réactive ;
* **Durabilité :** risques financiers, socio-économiques, environnementaux pour la durabilité du programme, le cadre institutionnel et la gouvernance.

Par ailleurs d’autres critères sont pris en compte, à savoir :

* **Financement cofinancement :** principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. ;
* **Intégration :** mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci ainsi que la problématique hommes-femmes ;
* **Impact :** dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci ;
* **Conclusions, recommandations et enseignements :** les conclusions seront fondées sur des données probantes de l’évaluation finale, à la lumière des résultats. Les recommandations seront présentées sous forme de propositions succinctes visant des interventions essentielles. Les enseignements sous forme de succès ou des leçons apprises qui seront à la base de la réussite de la mise à l’échelle du projet.

**d) Questions évaluatives**

L’exercice consistera à répertorier, identifier et analyser les actions et activités exécutées dans le cadre du « Projet d’Assistance Technique Préparatoire pour le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines ». Il s’agira de trouver des réponses aux questions suivantes :

* Quels est le niveau d’exécution des activités prévues?
* Quels sont les acquis et insuffisances observés ?
* Quelles sont les difficultés et contraintes rencontrées ?
* Quels sont les moyens humains, matériels et financiers utilisés ?
* Quels sont les bénéficiaires directs et indirects ?
* Est-ce que, lors de la mise en œuvre, ont été pris en compte les aspects liés au genre, à l’environnement, au renforcement des capacités et à la gestion axée sur les résultats ;
* Est-ce que les partenaires nationaux et les partenaires au développement ont été impliqués ?

**e) Limitations et mesures de remédiation**

Il faut reconnaitre que la mission est tombée dans une période où les interlocuteurs notamment ceux du PNUD, avaient des calendriers chargés. Cette situation a rendu un peu difficile leur disponibilité pour les échanges approfondis et l’organisation des rendez-vous. Les focus group qui étaient prévus n’ont pas pu se faire en raison des déplacements que devraient effectuer les principaux responsables à l’intérieur du pays. Cependant, en usant de son carnet d’adresses dans le pays et grâce à un bon archivage des documents du projet, cette contrainte a été levée. Pour les missions futures de ce genre, il est souhaitable d’anticiper sur les rendez-vous avec les personnes clef avant leur démarrage.

**f) Calendrier de la mission**

La méthodologie proposée s’appuie sur la démarche préconisée par le Consultant International afin d’atteindre, tel que décrit dans les termes de références de cette mission, les résultats attendus et produire ainsi dans les délais, les livrables escomptés.

Au cours de la mission il a été déployé une méthodologie étalée sur cinq (05) principales actions regroupées en trois (03) phases sur une période ne dépassant pas quatre (04) semaines, soient trente-quatre (20) jours de travail.

**Phase I : Démarrage de la mission** – 03 jours de travail

Action 1. Rapport initial : recueil d’informations et validation de la méthodologie et du plan de travail détaillé – 03 jours de travail

**Phase II : Mission d’évaluation** – 09 jours de travail

Action 2 : Conduite de l’évaluation : collecte des données/analyse et visites sur le terrain et production du premier projet de rapport de l’évaluation finale – 09 jours de travail

**Phase III : Rédaction du rapport d’évaluation finale** – 08 jours de travail

Action 3 : Elaboration du projet de rapport d’évaluation finale – 05 jours de travail

Action 4 : Présentation PowerPoint des principales conclusions et recommandations -01 jour de travail

Action 5 : Production du rapport final et traduction en anglais – 02 jours de travail

Ainsi le chronogramme suivant a été suivi. Le premier jour étant l’arrivé à Bujumbura le 12 Novembre 2017.



**1.5. Structure du rapport d’évaluation**

Le présent rapport de l’évaluation finale du projet a traité des grands points suivants :

* Résumé exécutif
* Introduction
* Description et contexte de développement du projet
* Conclusions
	+ Conception/Formulation du projet
	+ Mise en œuvre du projet et progrès réalisés
	+ Résultats du projet (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact)
* Contraintes et difficultés

Conclusions, recommandations et enseignements.

# **2. Description et contexte de développement du projet**

**2.1. Démarrage et durée du projet**

Dans le cadre du cycle de programmation 2012-2016, le Gouvernement Burundi a signé avec le PNUD, en Juin 2013, un Accord pour le financement d’un Projet d’Assistance Technique Préparatoire pour le renforcement des secteurs de l’Energie et des Mines. Cependant le lancement effectif de la mise en œuvre des activités du projet a commencé en Novembre 2013 après la mise en place du Comité de pilotage du Projet, l’organisation de la première réunion dudit Comité et la signature d’un Mémorandum d’Accord entre le Ministère de l’Energie et des Mines et le PNUD pour la mise en œuvre de certaines activités du projet par cette dernière institution. . Initialement, pour une durée de 13 mois, le projet a été prolongé deux fois, la date finale de clôture ayant été finalement portée au 31 Mars 2017

**2.2. Contexte de développement**

Lors de la formulation du projet, le gouvernement burundais venait d’achever, avec l’appui de ses partenaires, un exercice de planification stratégique de très haut niveau avec d’une part, l’adoption et le lancement solennel en Juillet 2011 de la vision « Burundi 2025 », et d’autre part l’adoption en février 2012 du Cadre Stratégique de deuxième génération, CSLP II en sigle. Ce dernier constitue l’outil d’opérationnalisation de ladite Vision.

L’ambition clairement affichée dans les deux cadres de référence est de promouvoir une croissance accélérée et partagée (pro-pauvres). Les deux documents reconnaissent que le secteur de l’énergie et celui des mines sont des leviers importants en vue de promouvoir une croissance accélérée.

**Secteur de l’énergie**

Avec une population d’environ 10 millions d’habitants, le Burundi est confronté à d’énormes défis énergétiques ; moins de 4% de sa population avait accès à l’électricité en 2011. L’économie du pays, affectée par cette carence énergétique, s’en trouve affaiblie et peu diversifiée. Les différents secteurs économiques affectés sont, notamment, les mines, l’industrie, le commerce, le tourisme, l’agriculture, la pêche, et l’urbanisme.

A titre d’exemple, alors que la production nationale et les importations ne totalisaient en 2011 qu’environ 51 MW et les déficits de 10 à 25 MW (20 à 50% de l’énergie électrique disponible) selon les saisons, les besoins en énergie pour le secteur minier étaient estimés à l’époque entre 300 et 800 MW dans les 10 ans à venir pour la seule industrie du Nickel et des minerais associés qui pourraient apporter une forte croissance grâce aux recettes publiques tirées de la vente de ces minéraux.

Les énergies renouvelables ont la capacité potentielle de fournir toute l’énergie nécessaire mais leur utilisation réelle est encore insuffisante. Le potentiel hydraulique estimé est de 1700 MW (dont 350 MW économiquement exploitables) tandis que l’ensoleillement moyen au Burundi est proche de 2000 kWh/m²/an, soit l’ensoleillement de l’Europe du Sud. D’autres ressources potentielles existent, comme l’éolien et la géothermie, nécessitant une Etude d’évaluation du potentiel. C’est dire qu’avec ce potentiel le Burundi dispose d’atouts non négligeables pour remplir les conditions imposées dans l’initiative de Nations Unies de l’Energie Durable pour Tous (SE4ALL) avec un mix énergétique qui pourrait avoisiner les 100% de renouvelable, l’hydroélectricité prenant la frange la plus importante.

L’Etat a défini en 2011 ses besoins et ses objectifs prioritaires d’action dans une « Lettre de Politique Energétique du Burundi, de sa Stratégie Sectorielle et de son Plan d’Actions».

Cette lettre identifie le Secteur de l’Energie qui doit :

i) favoriser la croissance en levant l’hypothèque énergétique sur les activités productives par l’augmentation de la capacité de production;

ii) améliorer le bien-être social en rendant l’énergie moderne accessible à la grande majorité de la population;

iii) être efficient transparent, équitable pour optimiser l’emploi des ressources financières et humaines.

**Le secteur des mines**

Le secteur minier est actuellement peu exploité au Burundi et ne représente qu’un pour cent (1%) du PIB. Les données géologiques disponibles sont faibles et il manque une politique minière qui précise les axes stratégiques de développement et attire les investisseurs, en leur fournissant des informations fiables et un cadre réglementaire stable. Pourtant, le Burundi dispose d’un potentiel minier intéressant qui est principalement constitué de minéralisations de nickel (plus de 160 Millions de tonnes avec une teneur variant entre 1,38 et 1,46%), de vanadium, de phosphates, de tourbe, de calcaire, etc.

Aussi, le Burundi n’est pas encore membre de l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une initiative d’envergure mondiale visant à promouvoir une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles. L’adhésion du pays à cette initiative permettrait de renforcer sa crédibilité auprès de tous ses partenaires (Bailleurs de fonds et Investisseurs privés). Le processus d’adhésion est en cours.

A court terme, les mesures prévues dans le CSLP II comportent:

* le renforcement en capacités technologiques permettant la recherche et l’exploitation des ressources minières (la production de Nickel est attendue à 50.000 tonnes en 2014) ;
* l’amélioration des performances de l’exploitation artisanale basée sur un meilleur encadrement, et la création d’associations et la formation des petites et moyennes entreprises ;
* la mise en place d’une production électrique suffisante permettant l’exploitation à l’échelle industrielle des gisements miniers de Musongati.

Le gouvernement a entamé depuis 2009 un processus de révision du Code Minier dans le but d’attirer les investisseurs, en conformité avec le nouveau code des investissements. Dans sa dernière formulation, l’ébauche du code a attiré, de la part de différents partenaires, des questions surtout liées au processus de sa formulation, cette dernière ayant été élaborée en amont de la définition d’une politique sectorielle minière. Par conséquent, le code risque de ne pas être aligné avec les mesures visant à structurer le secteur minier et à favoriser l’implémentation d’investisseurs privés qui seront identifiées dans la politique. Quant au code pétrolier sa révision devrait démarrer en janvier 2018 par le recrutement d’un Expert international.

**2.3. Problèmes que le projet visait à résoudre**

Dans le secteur de l’énergie, le PNUD a appuyé au cours de l’année 2012 le développement de documents stratégiques (une esquisse de stratégie nationale d’énergie et un document de plaidoyer sur les opportunités dans le secteur des énergies renouvelables au pays). La prochaine étape consiste donc à finaliser la stratégie nationale du secteur, d’assurer que la compétence et la capacité de réaliser les activités proposées sont disponibles, et assurer un cadre institutionnel et administratif favorable aux projets d’énergies renouvelables.

Pour ce qui est du secteur des mines, dans le CSLP II, le Gouvernement reconnait la nécessité d’une politique sectorielle qui permettrait de créer un climat des affaires plus favorable aux investissements à long terme et d’améliorer la transparence dans la gestion du secteur. Selon le Gouvernement, l’amélioration de la gouvernance et la valorisation du secteur aura un impact substantiel sur les recettes fiscales en réduisant les phénomènes de corruption et fraude connexes. L’encadrement du secteur minier artisanal permettra le passage de l’informel au formel en augmentant sa contribution aux recettes fiscales.

**2.4. Objectifs immédiats et de développement du projet**

L’objectif de ce projet est d’améliorer l’environnement légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines pour permettre à court et moyen terme la promotion des investissements publics et privé dans ces secteurs.

**2.5. Indicateurs de base mis en place**

Le cadre logique du projet, fait ressortir trois indicateurs pour les deux résultats attendus du projet.

Pour le premier produit du projet, *les Politiques, stratégies et cadres légaux et réglementaires régissant les secteurs de l’Energie et des Mines modernisés en vue d’une plus grande attractivité de ces secteurs pour les investisseurs potentiels*, un seul indicateur a été formulé :

* disponibilité de nouveaux outils de politique et stratégie dans les domaines de l’Energie et des Mines

Pour le deuxième produit du projet, *les capacités institutionnelles du Ministère de l’Energie et des Mines renforcés particulièrement en matière de négociation des contrats*, deux indicateurs ont été formulés :

* Nombre et qualité de modèles de contrats adoptés et nombre de cadre formés en matière de négociation
* Deux documents de projet de renforcement de capacités du Ministère sont disponibles.

**2.6. Organisation de la mise en œuvre du projet**

La modalité d’Exécution Nationale (NIM) a été retenue pour la réalisation des activités dans le cadre du Projet. A ce titre, le Ministère de l’Energie et des Mines a assuré la responsabilité de l’exécution dudit projet. Le Ministre de l’Energie et des Mines procédera à la nomination officielle d’un Directeur National du Projet qui assurera l’interface entre le Ministère et toutes les parties prenantes au projet. Il aura en outre la responsabilité de superviser et d’assurer le suivi régulier des activités du projet.

Le PNUD a fourni des services d’appui (acquisitions de biens et services, recrutement de staffs, etc.) pour accompagner la gestion du projet conformément aux procédures en vigueur.

Le pilotage du Projet a été assuré par un comité de pilotage co-présidé par un représentant du Ministre de l’Energie et des Mines et un délégué du Représentant Résident du PNUD. Ce comité de pilotage est composé de trois représentants du Ministère de l’Energie et des Mines, d’un délégué du PNUD, d’un représentant des organisations de la société civile (OSC) et d’un représentant du secteur privé.

L’unité de gestion du projet a été tout simplement composée du Directeur National qui devrait être appuyé par deux experts internationaux prévus, d’un assistant administratif et financier désigné par le Ministre de l’Energie et des Mines parmi le personnel déjà en place au Ministère ou dans l’administration publique, et d’un chauffeur recruté spécialement pour le projet. Cette unité a été responsable, entre autres, de la préparation et la révision des Plans de Travail Annuels, de la planification et l’organisation des réunions de suivi. Le Directeur National (le projet en a connu quatre) a joué le rôle de responsable de la coordination de l’ensemble des activités.

**2.7. Partenaires et principales parties prenantes impliqués dans la mise en œuvre du projet**

Le Gouvernement du Burundi a participé au projet conformément au document du projet, à travers principalement le Ministère de l’Energie et des Mines et ses principales Directions : La Direction Générale de l’Energie et la Direction Générale de la Recherche Géologique et du Cadastre Minier.

La mise en œuvre et la gestion quotidienne ont incombé à la Direction nationale du projet du Projet rattaché au Ministère de l’Energie et des Mines (MEM) selon les modalités de gestion NIM. Les Parties responsables sont le MEM et le Bureau du PNUD.

**2.8. Sites d’intervention du projet**

Le projet consistant à renforcer les capacités institutionnel au niveau central, pratiquement toutes les parties prenantes à rencontrer se trouvent à Bujumbura

**2.9. Résultats escomptés**

L’objectif du ce projet est assortit de deux produits, à savoir :

* **Produit 1** : Les Politiques, stratégies et cadres légaux et réglementaires régissant les secteurs de l’Energie et des Mines modernisés en vue d’une plus grande attractivité de ces secteurs pour les investisseurs potentiels ;
* **Produit 2** : Les capacités institutionnelles du Ministère de l’Energie et des Mines renforcés particulièrement en matière de négociation des contrats

Plus spécifiquement :

**Dans le domaine de l’Energie**, il s’agira de mettre à la disposition du Ministère d’une Assistance Technique (Expertise nationale et internationale) qui va donner un appui dans :

* L’élaboration et l’adoption d’une Stratégie nationale d’électrification. Cet appui sera réalisé à travers la mise à la disposition d’un Consultant International (2 mois) et d’un consultant national (un mois) ;
* La modernisation du cadre légal et réglementaire de ses textes d’application ;
* L’élaboration des modèles de contrats de concession et le renforcement des capacités du Ministère en matière négociation des contrats ;
* L’évaluation des besoins prioritaires du Ministère et la formulation d’un document de projet pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale d’électrification.

**En ce qui concerne les Mines**, il s’agira de mettre à la disposition du Ministère d’une Assistance Technique (Expertise internationale) qui va donner un appui dans :

* la formulation d’une politique nationale dans le secteur minier assortie d’un plan d’actions prioritaires. Cette politique devra être en conformité avec les priorités identifiées par les Etats Africains dans les documents régissant le développement et l’exploitation des ressources minières, notamment la Vision du Régime Minier de l’Afrique (Africa Mining Vision) ;
* L’actualisation du Code Minier à la lumière de la nouvelle politique sectorielle formulée si cela s’avère nécessaire le moment venu. Ce cadre légal et réglementaire actualisé en respectant les meilleurs pratiques au niveau international servira comme outil soutenant la nouvelle politique du secteur minier ;
* Le processus d’adhésion du Burundi à l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;
* La formulation d’un document de projet pour la mise en œuvre de la politique du secteur minier assorti une stratégie de mobilisation des ressources auprès des bailleurs internationaux ;
* Le renforcement des capacités du Ministère en matière de négociation des contrats ;

L’analyse des besoins du Ministère en matière de formation et à la formulation d’un plan de renforcement de capacités y relatif.

# **3. Conclusions**

**3.1 Conception/Formulation du projet**

### **Analyse du cadre logique - ACL (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)**

L'analyse de l’approche Cadre Logique ou ACL laisse exprimer un processus systématique basé notamment sur la gestion axée sur les résultats. Le document de projet comporte un cadre de résultats qui définit les objectifs et les résultats attendus et identifie des indicateurs pour chaque résultat. Les éléments permettant de vérifier la réalisation des indicateurs (les sources de vérification) sont également précisés et la mission a procédé à une vérification exhaustive des différents livrables au niveau de l’archivage. Les cibles sont définies contrairement aux valeurs de références (Baseline). Ceci se comprend car il s’agit d’un « petit projet ». Cette situation a conduit à un Cadre Logique simplifié, sans Baseline. Ci-dessous le tableau (tableau 4) dans lequel une analyse critique du cadre logique du projet a été mené pour évaluer la mesure dans laquelle les indicateurs du projet sont « SMART ».

| **Objectifs/Résultats** | **Indicateur** | **SMART** | **Observations** |
| --- | --- | --- | --- |
| Améliorer l’environnement légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines pour permettre à court et moyen terme la promotion des investissements publics et privé dans ces secteurs. |  |  | Pas d’indicateur au niveau de l’objectif global, en effet ce dernier est mesuré à travers l’atteinte des deux résultats du projet. |
| 1. Les Politiques, stratégies et cadres légaux et réglementaires régissant les secteurs de l’Energie et des Mines modernisés en vue d’une plus grande attractivité de ces secteurs pour les investisseurs potentiels  | Disponibilité de nouveaux outils de politique et stratégie dans les domaines de l’Energie et des Mines | SMART |  |
| 2. Les capacités institutionnelles du Ministère de l’Energie et des Mines renforcés particulièrement en matière de négociation des contrats | Nombre et qualité de modèles de contrats adoptés et nombre de cadre formés en matière de négociation | SMART |  |
| Deux documents de projet de renforcement de capacités du Ministère sont disponibles | Pas SMART | L’existence des documents ne permet pas de mesurer le renforcement de la capacité du Ministère. Le premier indicateur est largement suffisant. |

Tableau 4 : Analyse critique des indicateurs

### **Hypothèses et risques**

Lors de la formulation du projet, deux risques et leurs moyens d’atténuation ont été identifiés et formulés :

* Le *premier risque* est lié aux délais relativement courts de l’exécution du projet qui nécessitent de grandes performances en matière d’acquisition de biens et de services et une forte appropriation nationale pour la conduite et l’adoption des différents documents stratégique prévues. Ce risque sera atténué par une implication directe du Ministre de l’Energie et des Mines et du Directeur Pays du PNUD pour garantir la rapidité des différents processus.
* Le *deuxième risque* concerne la difficulté qui pourrait se présenter pour trouver l’expertise indispensable à la réalisation des objectifs du projet. Ce risque est amoindri par le fait que le PNUD utilisera son vaste réseau pour identifier les meilleures experts et dans les meilleurs délais.

Cependant ces risques ont pesé lourdement sur l’atteinte des résultats et objectifs du projet. En effet, pour le premier risque, le projet qui a été prévu pour une période de treize (13) mois, a finalement durée trente-huit (38) mois. En ce qui concerne le second risque, la mobilisation des deux experts internationaux (en Energie et en Mines) qui allaient constituer la cheville ouvrière pour la mise en œuvre de l’ensemble des activités du projet, on peut noter que l’expert en Energie n’a presté que pendant cinq mois et demi sur douze initialement prévu. Quant à l’expert en mines, plusieurs processus de recrutement sont restés infructueux.

A ces risques identifiés dans le prodoc, la mission a pu noter les risques en lien avec les hypothèses par rapport à l’atteinte de l’objectif et des deux résultats du projet. Ces risques identifiés se présentent comme suit :

* + L’approche préconisée de renforcer concomitamment le cadre légal, réglementaire et institutionnel de deux secteurs hautement capitalistiques n’était pas évidente même s’ils sont tous les deux sous la tutelle du MEM. Ceci s’est vérifié d’ailleurs dans le recrutement du Directeur national du projet ;
	+ L’administration centrale notamment les services du MEM n’est pas familière à la gestion régie aux procédures NIM ;
	+ L’adhésion timide des principaux acteurs au projet ;
	+ Le manque de concertation et de dialogue entre le PNUD et le Ministère, ce qui engendre parfois des incompréhensions ;
	+ La situation politico sécuritaire dans le pays notamment entre 2015 et 2016.

Ce dernier risque a beaucoup influencé sur le projet et ses livrables comme le souligne le Rapport final (2013-2016)

### **Enseignements tirés des autres projets pertinents incorporés dans la conception du projet**

Le Prodoc analyse parfaitement la situation énergétique et minière du pays tout en décrivant le contexte dans lequel va évoluer le projet « Assistance Technique préparatoire pour le renforcement du cadre légal, règlementaire et institutionnel des secteurs de l'Energie et des mines ». Ainsi, dans sa conception le projet s’est beaucoup référé aux initiatives macroéconomiques et sectorielles en vigueur en y tirant des enseignements. C’est le cas des documents et projets suivants :

* Vision « Burundi 2025 » - juillet 2011
* Cadre Stratégique de la deuxième génération – CSLP II – février 2012
* Lettre de Politique Energétique du Burundi, de sa Stratégie Sectorielle et de son Plan d’Actions
* Midende G., Les Exploitations minières artisanales du Burundi, L’Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010
* Appui au secteur des ressources minérales au Burundi, Ministère de l’Energie et des Mines du Burundi, Octobre 2012.
* OLUCOME, Enquête pilote sur le processus d’exploitation minière et la mise en œuvre de l’Initiative régionale sur la lutte contre l’exploitation illégale des ressources naturelles au Burundi, Janvier 2013.

### **Participation prévue des parties prenantes**

Le Gouvernement du Burundi a participé au projet conformément au document du projet, à travers principalement le Ministère de l’Energie et des Mines et ses principales Directions : La Direction Générale de l’Energie et la Direction Générale de la Recherche Géologique et du Cadastre Minier qui avec le PNUD constituent les principaux membres du Copil. D’autres structures comme l’AREEM, la Chambre Fédérale du Commerce et de l’Industrie du Burundi (CFCIB), l’Agence Burundaise d’Electrification Rurale (ABER), l'Association Burundaise des Consommateur (ABC) devraient être impliquées mais tel n’a pas été le cas.

La mise en œuvre et la gestion quotidienne ont incombé à la Direction nationale du projet du Projet rattaché au Ministère de l’Energie et des Mines (MEM) selon les modalités de gestion NIM. Les Parties responsables sont le MEM et le Bureau du PNUD.

### **Approche de réplication**

Les difficultés rencontrées n’ont pas permis de prendre en compte l’approche de réplication lors de la mise en œuvre des activités. Cependant des bases de consolidation des acquis du projet ont été définies

### **Avantage comparatif du PNUD**

L’avantage comparatif du PNUD dans le cadre du projet se situe à plusieurs niveaux:

* + Le Bureau PNUD du Burundi a l’expertise requise pour mobiliser et gérer le financement des projets. Cet avantage relève en partie de l’Unité Politiques et Stratégies (UPS) qui s’occupe entre autres, des questions liées aux secteurs de l’énergie, des mines et de l’environnement et qui travaille régulièrement avec des partenaires nationaux et locaux sur les programmes et projets. Le PNUD est l’un des principaux partenaires du Gouvernement dans l’exécution des accords multilatéraux. Il fournit l’aide à l’élaboration des politiques et des appuis institutionnels.
	+ L’existence de procédures financières garantissant la transparence dans la gestion des fonds : les procédures de gestion financière du PNUD ont été mises à l’épreuve dans des conditions non favorables avec à la clef un audit financier du projet. Mais le PNUD a su assurer la transparence dans les procédures de passations de marchés.
	+ La longue et solide expérience en matière de renforcement de capacités : le PNUD en tant qu’institution dispose d’une longue et solide expérience en matière de renforcement de capacités des acteurs nationaux et locaux

### **Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur**

Les échanges avec certaines structures et au regard des différents rapports, on peut noter que le projet a bien des liens avec d’autres interventions dans les deux secteurs car il s’agit bien de d’arriver à préparer l’amélioration de l’environnement légal, règlementaire et institutionnel de deux secteurs clefs qui sont par exemple appelés à contribuer significativement à la constitution du PIB.

Ainsi, bien que disposant d’un potentiel minier important ce secteur ne participe qu’à 3% sur les recettes fiscales du pays. Dans le CLSP II la part des ressources naturelles dans le, PIB est projetée à 30%. Aussi, pour accompagner les investissements dans ce domaine, le Gouvernement a mis en place différents dispositifs incitatifs et a révisé le cadre législatif offert par le Code minier. Dans la même dynamique, le chantier de révision du code pétrolier sera ouvert en janvier 2018.

Quant au secteur de l’énergie, il est reconnu qu’il est un facteur important de bien-être des populations et conditionne la croissance et la compétitivité de l’économie. En effet, l’accès à une quantité d’énergie suffisante est essentiel pour répondre aux besoins en rapport avec : (i) la mécanisation de l’agriculture et la conservation des produits agricoles, (ii) l’extraction et la transformation des ressources minérales (iii) le développement et la diversification des activités de services, (iv) l’amélioration de systèmes de santé et d’éducation à travers les services énergétiques de base etc.

La réalisation de ces objectifs est fortement hypothéquée par l’insuffisance de la production d’énergie. Aussi un meilleur climat des affaires propices à la relance de l’économie, à la promotion des investissements privés avec les PPP demeurent des chantiers prioritaires qui figurent dans l’agenda du gouvernement, dont le projet a pris en compte

### **Modalités de gestion**

Comme souligné plus haut, et les modalités de gestion sont celles afférentes aux procédures NIM qui mérite plus d’information de sensibilisation et de formation de la part des structures chargées de la gestion du projet au niveau national.

**3.2 Mise en œuvre du projet et progrès réalisés**

### **Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)**

Le projet a évolué dans un environnement socio sécuritaire très défavorable accompagné par d’autres difficultés majeures comme l’instabilité du Directeur de projet (4 recrutements), la quasi non disponibilité des Experts internationaux en charge de l’énergie et des mines. Malgré ce handicap, le Bureau pays du PNUD et le MEM se sont adaptés à la situation avec les résultats obtenus même si cela a duré plus que prévu. Il convient de s’en féliciter.

### **Accords de partenariat**

Aucun accord de partenariat n’a été noté lors de la conception jusqu’à la mise en œuvre du projet. Cependant des synergies auraient pu être développées avec les institutions comme la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et la GIZ qui appuient les secteurs des mines et de l’énergie.

### **Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative**

Suite aux observations quant à l’avancement du projet, le comité de pilotage a dû recommander le prolongement du projet, avec comme tentative, rattraper le retard qu’acquise le projet dans la réalisation des résultats attendus. Malheureusement, on peut dire que cette prolongation n’a pas vraiment servi car les handicapes qui étaient à l’origine du non avancement du projet demeurent toujours : il s’agit entre autres, le fait que le PNUD n’ait pu recruter les deux experts (énergie et mines) qui devraient constituer la cheville ouvrière du projet.

### **Financement / cofinancement du projet**

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le taux de décaissement en fin de projet est de 65,29% qui s’expliquent par les contraintes qui ont influencé sur le bon déroulement du projet:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Budget PRODOC (US$) (\*)** |  | **Dépenses (US$) (\*\*)** |  |
| **Années** | **PNUD (Trac)** | **GOV.BU** | **Total** |  | **Années** | **PNUD (Trac)** | **GOV.BU** | **Total** |  |
|  |
| 2013 | 124 500 |  | 124 500 | 2013 | 91 997 | - | 91 997 |  |
| 2014 | 355 000  |  | 355 000 | 2014 | 202 535  | - | 202 535 |  |
| 2015 | 195 000 |  | 195 000 | 2015 | 134 209  | - | 134 209 |  |
| 2016 | 45 000  |  | 45 000 | 2016 | 41 073  |  - | 41 073 |  |
| 2017 |  |  |  | 2017 | - | - | - |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Total** | **719 500** |  | **719 500** | **Total** | **469 814** |  | **469 814** |  |
|  |  |  |  |  | **% Budget**  | **65,29** |  |  |  |
|  |  |  |  |  | **Gap (US$)** | **249 686**  |  |  |  |

**Tableau** 5 : Récapitulatif du budget et des dépenses

**3.3. Modifications intervenues au cours de la mise en œuvre**

Il est d’usage de noter des contraintes entre la date de signature et celle de démarrage effectif d’un projet comme celui qui nous concerne en termes de suivi-évaluation et de coordination :

### **Suivi et évaluation : conception à l’entrée et mise en œuvre**

Les informations dont dispose la mission ne permettent de déterminer la date exacte d’entrée en vigueur du projet mais il y’a eu probablement un décalage entre cette date et le démarrage effectif des activités. Ce handicap, la situation politico sécuritaire et d’autres contraintes exogènes, ont certainement milité à certaines modifications du chemin critique du projet. Même si les réunions du comité de pilotage n’ont pas été assez fréquentes, celui-ci a pris au bon moment des mesures appropriées comme la prorogation de la date de fermeture du projet.

### **Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre et questions opérationnelles**

Les contraintes et dysfonctionnements ci-dessus évoqués ont été surmontés grâce par moments, à des concertations entre les hauts responsables du PNUD et du MEM pour lever quelques blocages dans la mise en œuvre du projet. C’est le cas par exemple du recrutement du Directeur de projet avec le profil requis et le coaching des consultants nationaux. D’ailleurs au passage de la mission, on peut noter la parfaite concertation entre le Responsable de l’UPS du PNUD et le Secrétaire Permanent du MEM pour consolider les acquis du projet et ouvrir d’autres chantiers porteurs en termes de perspectives.

**3.4. Résultats du projet - Performance**

### **Résultats globaux (réalisation des objectifs)**

Les principales réalisations sont les suivantes:

En 2014

* + Mise à la disposition du Ministère de l’Energie et des Mines d’un consultant international (trois mois) et d’un consultant National (sept mois) qui ont contribué à l’élaboration de certains textes d’application du nouveau code minier notamment un projet de cadastre et un nouveau code minier. Ce dernier a été adopté par le Groupe sectoriel « Mines et carrières » au début du mois de février 2014 ;
	+ Organisation de plusieurs ateliers regroupant toutes les parties prenantes (Représentants du Gouvernement, Partenaires techniques et financiers (PTFs), entreprises minières et des Organisations de la Société Civile) dans le cadre de la préparation des projets de Règlement Minier et du Cadastre Minier du Burundi ;
	+ Elaboration d’un nouveau projet intitulé « Innovation pour les énergies renouvelables », fruit d’une coopération trilatérale entre la Chine, le Burundi et le PNUD. Ce projet a pour objectif principal de proposer aux communautés rurales du Burundi de nouvelles solutions d’énergies alternatives écologiques, socialement viables, techniquement réalisables, disponibles localement et faciles à mettre en œuvre ;
	+ Appui au MEM pour la réalisation d’un film documentaire du secteur minier ;
	+ Appui d’un cadre du secteur minier pour participer au 8ème Forum CIRGL-OCDE-Groupe d’Experts des Nations Unies sur les chaînes d’approvisionnement responsables en minerais, et à la troisième réunion des ministres en charge des mines de la CIRGL qui ont eu lieu respectivement au Grand Hôtel de Kinshasa et à l’Hôtel MEMLING en République Démocratique du Congo ;
	+ Appui à l’organisation du « SHIFT 2014 EVENT ». En étroite collaboration avec le Gouvernement burundais et les parties prenantes, le Bureau du Burundi s’est joint aux autres Bureaux du PNUD dans le monde pour préparer dans la semaine du 22 au 27 Septembre 2014, des journées sur l’innovation des différentes thématiques en tenant compte des défis et enjeux nationaux. SHIFT représente un cadre ouvert à tous les collègues des Bureaux du PNUD dans le monde entier pour participer aux discussions et échanges de bonnes pratiques en matière d’innovation. C’est dans ce cadre qu’un atelier de réflexion sur l’innovation dans la recherche des solutions énergétiques innovantes susceptibles de contribuer à la gestion durable de la ressource bois a été organisé le 24 Septembre 2014 à Bujumbura avec la facilitation d’un consultant international. Le but essentiel de SHIFT est de promouvoir la réflexion sur l’accélération de l’innovation pour le développement ;
	+ Achat et mise à la disposition du projet des équipements (véhicules et équipements informatiques) et d’un chauffeur du véhicule du projet ;
	+ Recrutement d’un expert en Energie dès le mois de décembre 2014 ;

D’une manière générale, on peut dire que le projet a réalisé de bonnes performances au courant de l’année 2014, même si la principale contrainte soulignée dans l’introduction (non disponibilité de l’expertise internationale prévue) a limité la portée des résultats obtenus. Le premier expert (Energie) n’a été mis à la disposition du projet qu’en Décembre 2014 alors que le processus de recrutement de l’Expert en Mines n’a pas encore abouti.

Il faut aussi souligner qu’au niveau du suivi, deux réunions ont été organisées en 2014 :

* + Une réunion du comité de pilotage en date du 21/02/2014 pour la validation du Plan de Travail Annuel (PTA) 2014 ;
	+ Une deuxième réunion du comité interne du projet en date du 05/06/2014 pour la prise de contact avec le nouveau Directeur National et la revue de l’état d’avancement des activités du projet ;

En 2015

Les principales réalisations sont les suivantes :

* + Organisation d’une réunion du comité du projet tenue en date du 27/02/2015 qui a permis d’évaluer les résultats de l’année 2014 et de valider le Plan de Travail Annuel (PTA) 2015. Au cours de cette réunion, ledit Comité a proposé la prolongation de la période d’exécution du projet au-delà de l’année 2015 pour notamment permettre une bonne mise en œuvre du volet « Innovation pour les énergies renouvelables » qui sera cofinancé par la CHINE et le PNUD ;
	+ Mobilisation des ressources pour le financement du Projet « Innovation pour les énergies renouvelables » ; Soit 550,000 USD de la Chine dans le cadre d’une coopération innovante trilatérale Chine-Burundi-PNUD. Suite à la situation de mai 2015, la signature du document de projet a été reportée ;
	+ L’Expert en Energie a travaillé sur un Programme de formation en politique énergétique, minière et pétrolière et des Termes de Référence pour l’élaboration d’une législation pétrolière. Cependant, ce travail n’a pas pu être poursuivi après le départ dudit Expert, suite à la suspension par le PNUD des activités non critiques en mai 2015 ;
	+ L’organisation d’une réunion stratégique entre le Ministre de l’Energie et des Mines et le Représentant Résident du PNUD pour fixer les grandes orientations sur les perceptives d’appui aux deux secteurs de l’Energie et des Mines ;
	+ L’élaboration et l’adoption des TDRs pour le recrutement des consultants nationaux qui vont donner l’appui à la préparation d’un projet plus ambitieux pour l’appui aux secteurs de l’Energie et des Mines ;
	+ L’organisation des ateliers provinciaux de diffusion des textes d’application du Code Minier afin de permettre leur appropriation par tous les acteurs locaux en vue de leur mise en application effective.

La plus grande contrainte est restée comme signalé plus haut « la non disponibilité » des deux experts internationaux prévus par le projet, alors que ce sont ces derniers qui devaient constituer les piliers dans l’obtention des résultats du projet. Cela explique en grande partie pourquoi le plan de renforcement des capacités du personnel du Ministère de l’Energie et des Mines n’a pas pu être élaboré.

Aussi, la crise politique et sécuritaire déclenchée depuis Avril 2015 a handicapé la poursuite des activités qui étaient programmées notamment le démarrage du Projet «Innovation pour les énergies renouvelables ».

**EN 2016**

Il n’y a pas eu de réalisations majeures qui a été l’année la plus perturbée. Cependant l’audit financier et comptable a été réalisé.

### **Pertinence**

Comme indiqué dans le tableau de notation, le projet est pertinent. Il s’y ajoute qu’il est aligné avec les documents stratégiques du pays comme Vision Burundi 25 et CSLP II, mais aussi les CPAP PNUD et d’autres stratégies nationales et internationales (SE4All, ITIE, ODD etc.

### **Efficacité**.

| **Objet / produit** | **Indicateur** | **Base line** | **Cible à la fin du projet** | **Notation** | **Observations** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Améliorer l’environnement légal, réglementaire et institutionnel des secteurs de l’Energie et des Mines pour permettre à court et moyen terme la promotion des investissements publics et privé dans ces secteurs. |  |  |  |  |  |
| Les Politiques, stratégies et cadres légaux et réglementaires régissant les secteurs de l’Energie et des Mines modernisés en vue d’une plus grande attractivité de ces secteurs pour les investisseurs potentiels  | Disponibilité de nouveaux outils de politique et stratégie dans les domaines de l’Energie et des Mines |  | 2013 : Stratégie Nationale d’électrification et son plan action tenant compte énergies renouvelables formulée et validée | Très satisfaisant | Ce document en 6 volumes constitue l’activité phare du projet. Il constitue une bonne base SE4ALL – les forces et les faiblesses  |
| 2013 : Une politique sectorielle du secteur minier assortie de son plan d’action est formulée et validée par les partenaires nationaux et internationaux  | Satisfaisant | Grâce à la contribution de l’Expert national qui a été recruté à cet effet  |
| 2014 : Protocole pour l’adhésion à l’ITIE adopté par le Groupe Sectoriel | Satisfaisant | Car le Ministère continue le pilotage du processus ITIE- Ainsi, avec l’appui de la GIZ un Décret y relatif a été pris et signé.  |
| 2014 : Nouveaux textes légaux et réglementaires sur l’Energie et les Mines élaborés et adoptés par le groupe sectoriel  | Moyennement satisfaisant | Exécutée avec diffusion des textes d’application du Code minier |
| 2014 : Code Minier actualisé à la lumière de la nouvelle politique sectorielle formulée et adopté par le groupe sectoriel | Satisfaisant | Cependant il est prévu à partir de janvier 2018 une consultation pour la réactualisation du code pétrolier (qui date de 1976) et son harmonisation |
| 2014 : Protocole pour l’adhésion à l’ITIE adopté par le Groupe Sectoriel | Assez Insatisfaisant | Un avant-projet du document a été réalisé |

| **Objet / produit** | **Indicateur** | **Base line** | **Cible à la fin du projet** | **Notation** | **Observations** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2. Les capacités institutionnelles du Ministère de l’Energie et des Mines renforcés particulièrement en matière de négociation des contrats | Nombre et qualité de modèles de contrats adoptés et nombre de cadre formés en matière de négociation  |  | 2014 : Des modèles de contrats de concession pour les secteurs de l’Energie et les Mines élaborés et adoptés par le groupe sectoriel  | Très insatisfaisant  | A prendre en compte dans le cadre du PRCIEG pour les mines et d’autres projets pour l’Energie |
| 2013 - 2014 : Capacités du Ministère en matière négociation des contrats renforcées (Energie et Mines) | Insatisfaisant | L’Expert international chargé d’appuyer le Ministère pour cette activité n’a jamais été recruté (AO infructueux)- L’Expert international –Energie a été très peu disponible |
| Deux documents de projet de renforcement de capacités du Ministère sont disponibles |  | 2014 : Un document de projet pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de l’énergie formulée et validée | Insatisfaisant | A noter cependant l’élaboration de la stratégie EnRs qui est un document de haute facture.  |
| 2014 : Un document de projet pour soutenir la mise en œuvre de la politique sectorielle du secteur minier formulée et validée | Très insatisfaisant | L’Expert international chargé d’appuyer le Ministère pour cette activité n’a jamais été recruté (AO infructueux) |

Tableau 6 : Tableau de notation pour l'efficacité du projet

### **Efficience**

Au regard du taux de décaissement qui avoisine les 65% et la non-exécution de certaines tâches majeures on peut dire que l’efficience du projet n’est pas satisfaisante surtout que le projet a été exécuté suivant la procédure d’exécution nationale NIM qui ne semble pas être comprise par le MEM.

### **Appropriation par le pays**

Des documents pertinents comme les cadres légaux et la stratégie ENR ont été produits parle projet. La mission a noté un début d’appropriation pour les premiers avec leur intégration dans la politique minière et leur prise en compte dans les projets de grande envergure comme le PRCIEG. Quant à l’étude portant sur la stratégie nationale des énergies renouvelables, elle constitue une bonne base pour les actions futures en lien avec les initiatives globales comme les ODD, SE4ALL, l’économie verte, l’accès à l’énergie durable. Le MEM devrait s’en approprier.

### **Intégration**

Le Projet, un des premiers du genre, devrait avec les résultats escomptés jouer un catalyseur et d’impulsion de l’économie burundaise au regard des niches d’intégration avec les autres secteurs comme les ressources naturelles et l’environnement, l’agriculture, les infrastructures, la santé, l’éducation etc. Malheureusement, dans sa mise en œuvre, on ne note pas cette intégration et synergie avec ces secteurs même en termes de préparation ou d’amélioration de la gouvernance.

Cependant, le projet et tous ses résultats sont en phase avec la politique d’intégration régionale en vigueur notamment à l’égard d’institutions comme la CEAC et l’EGL

### **Durabilité**

Malgré les résultats et acquis qui méritent d’être consolidés, la situation économiques du pays ne permet pas encore d’assurer la durabilité. Aussi au regard des atouts et potentialités du pays, un accompagnement des partenaires techniques et financiers notamment du PNUD est encore nécessaire.

### **Impact**

Les résultats du projet ont eu un impact en termes de renforcement de capacités, de gouvernance du secteur minier avec le MEM qui déroule parfaitement son agenda dans ce domaine. Il y’a urgence de mettre à niveau le secteur de l’énergie qui aura besoin de mobiliser davantage de ressources avec des financements innovants pour faire face aux nombreux défis.

### **Prise en compte du genre**

Cet aspect n’est pas visible spécifiquement dans l’exécution du projet même si le MEM et la REGIDESO dispose de personnel féminins évoluant dans les secteurs des mines et de l’Energie. L’administration du PNUD prend cependant en compte cet aspect avec une unité dédiée à cette problématique et une assistante au niveau de l’UPS

# **4. Contraintes et difficultés**

Les contraintes et difficultés que le projet a rencontrées dans sa mise en œuvre sont liées :

* la situation politico sécuritaire du pays ;
* l’instabilité institutionnelle dans la Direction du projet ;
* la faible fréquence des réunions du comité de pilotage ;
* l’incompréhension dans les procédures de gestion en NIM
* la non implication des usagers potentiels des retombées du projet comme l’AREEM, la CFCIB, l’ABER, l’OBM .

# **5**. **Conclusions, recommandations et enseignements**

L’assistance technique en faveur des secteurs de l’énergie et des mines abordés par le projet dans l’optique d’améliorer le cadre, légal, réglementaire et institutionnel les régissant est en soi une bonne initiative du Bureau PNUD –pays et du Gouvernement du Burundi à travers le MEM. Secteurs hautement capitalistiques dans l’économie du pays, ils continueront dans les années à venir à occuper une place importante dans les défis de croissance économique que le pays compte relever et esquissés dans la Vision Burundi 2025 et le CSLP II. C’est pourquoi, malgré les insuffisances constatées dans sa mise en œuvre et au regard des résultats obtenus qui sont tout de même globalement positifs, il est souhaitable de consolider les acquis du projet et de concentrer les efforts sur le secteur de l’énergie en s’arrimant sur les défis de l’heure (ODD, changements climatiques, SE4ALL), le secteur des mines ayant déjà trouvé l’appui financier nécessaire à travers le PRCIEG que le gouvernement a adopté avec la Banque mondiale. Dans cette optique, il conviendrait de prendre compte des mesures ci-dessous esquissées :

**5.1. Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet**

Il s’agit à très court terme d’engager les discussions entre le PNUD et le MEM pour définir les nouvelles bases d’une coopération orientée vers le secteur de l’énergie durable, et l’environnement (avec prise en compte de la problématique du bois –énergie). A noter par exemple que le Burundi est très en retard dans le processus de l’initiative SE4ALL où il est encore au stade de « Gap Analysis » alors que le plan d’actions à l’horizon de 2030 assorti d’un « Prospectus Invest » est à faire dans les meilleurs délais. C’est dire qu’une conception nouvelle de la coopération entre le PNUD et le MEM est donc à l’ordre du jour avec une feuille de route devant assurer le suivi et l’évaluation pour les actions futures.

**5.2. Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet**

A ce niveau la mission a constaté que le PNUD, en perspective de ses actions futures a pris déjà toutes les dispositions nécessaires en se dotant d’une Unité de Suivi Evaluation et qui travaille en synergie avec l’UPS et l’Unité en charge de la communication des ODD ce qui est un atout. A ce dispositif, il faut ajouter l’Unité genre qui s’occupe entre autres de l’implication des femmes dans la mise en œuvre des projets de développement.

**5.3. Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs**

Ces propositions en réponse aux mesures correctives esquissées au point 5.1 et sous forme de recommandations sont les suivantes :

* A l’endroit du Gouvernement

**R1** : Consolider les acquis du projet et poursuivre  les activités liées à la gouvernance minière (processus ITIE, code minier rénové, code pétrolier, renforcement de capacités, maîtrise des contours de négociation des contrats etc.) dans le cadre  du PRCIEG qui a dédié assez de ressources financières pour  créer un cadre favorable de développement du secteur minier au Burundi. [**MEM**].

* A l’endroit du Gouvernement et du PNUD

**R2** : Poursuivre la coopération entre le PNUD et le MEM en se concentrant uniquement sur le secteur de l’énergie avec focus sur, la planification énergétique, l’accès durable à l’énergie pour les populations rurales, et le changement climatique. [**PNUD-MEM**]

* A l’endroit du PNUD

**R3**: Recruter un Expert international pour (i) consolider les résultats du projet d’Assistance technique préparatoire et (ii) appuyer le Ministère en charge de l’Energie à la définition et à la mise en œuvre de sa politique énergétique dans le cadre des ODD, de SE4ALL et du changement climatique en s’appuyant sur les technologies sobres en carbone (ENR notamment) et en proposant une stratégie d’actions pour un approvisionnement durable en combustibles domestiques des populations burundaises [**PNUD**].

* A l’endroit des PTF avec le PNUD comme Chef de file

**R4**Mener des actions de « Fund raising » et développer des synergies entre Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en vue de mobiliser les ressources nécessaires dans la mise en œuvre de projets et actions pertinents proposés par l’Expert international qui se déclinent comme suit:

* Planification énergétique par (i) la mise en en place d’un Observatoire national de l’Energie et (ii) l’élaboration d’un Atlas des énergies renouvelables
* Etude pour la mise en place d’un cadre juridique, règlementaire et attractif du sous – secteur des Energies renouvelables
* Développement de services énergétiques de base pour assurer dans le cadre des ODD, la santé, l’éducation, l’approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire etc.
* Approvisionnement durable des ménages en combustibles domestiques ;
* Opérationnalisation de l’Initiative SE4ALL avec un plan d’actions à l’horizon de 2030 assorti d’un prospectus d’investissements. [**PNUD**].

**5.4. Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite**

Vu l’envergure du projet et les circonstances dans lesquelles il a évolué, cette question ne peut être traitée qu’en termes de difficultés et d’atouts :

* **difficultés et pires le**ç**ons du projet**
* L’approche préconisée de renforcer concomitamment le cadre légal, réglementaire et institutionnel de deux secteurs hautement capitalistiques n’était pas évidente ;
* L’instabilité des Directeurs de projets : 4 Directeurs nommés en 36 mois soit Directeur tous les 9 mois – parfois incompatibilité de fonctions celles d’un Directeur national (Directeur Général de la Recherche Géologique et du Cadasre minier) et celles de Directeur de projet ;
* La non disponibilité en plein temps des deux Experts internationaux en charge de l’Energie et des Mines
* Faible fréquence des réunions du comité de pilotage ;
* Manque de concertation et de dialogue entre le PNUD et le Ministère, ce qui engendre parfois des incompréhensions.
* Manque de synergie entre deux principaux partenaires techniques et financiers : Banque mondiale qui a appuyé le secteur des mines et l’UE qui s’occupe de l’énergie.
* **Atouts du projet**
* Le projet est pertinent et il est en phase avec les grandes orientations économiques du Burundi et les initiatives globales des secteurs de l’énergie et des mines : Vision Burundi 2025, Cadre Stratégique de Croissance de Lutte contre la Pauvreté (CLSP II), le processus ITIE, ODD, SE4ALL etc.
* Les secteurs de l’énergie et des mines sont hautement capitalistique et devraient dans un environnement de « doing business » propice, contribuer significativement à la croissance de l’économie du pays ;
* Malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet, la gouvernance du secteur minier est toujours dans l’Agenda du Ministère avec à la clef la gestion du Règlement minier hérité du projet, le lancement de l’élaboration d’un code pétrolier, la responsabilisation de l’Office Burundais des Mines
* Les fondamentaux d’une stratégie d’Information, de Sensibilisation et de Formation a ont été posées par le projet avec les ateliers, le film et la formation des agents.

# **6. Annexes**

**6.1. Termes de référence**



**6.2. Itinéraires**

Le projet consistant à renforcer les capacités institutionnel au niveau central toutes les parties prenantes rencontrées se trouvaient à Bujumbura

**6.3. Liste des personnes rencontrées**

|  |  |
| --- | --- |
| **Prénoms et NOM** | **Fonctions** |
| M. Ernest BAMOU |  Responsable Unité Politiques et Stratégies (UPS) |
| M. Arthur RUSHEMEZA | Economiste UPS  |
| Mme Françoise BIGIRIMANA | Programme Associate UPS |
| M. Pascal MUKANYA  | Chargé de Suivi 1Evaluation  |
| M. Patrice BRIZARD | Chef Unité Communication - ODD |
| M. Aaron NSAVYIMANA | Chargé de communication – ODD |
| M. Cédric DUVAL  | TL Procurement spécialiste PNUD |
| M. Siméon HABONIMANA | Secrétaire permanent Ministère de l’Energie et des Mines |
| M. Donat NIYONZIMA | Directeur Général AREEM |
| M. Gratien NTIRADEKURA | Directeur National du Projet |
| M. Nolasque NDAYINAYE | Directeur Général de l’Energie |
| Paul NDARIHONYOYE | Directeur Général de la Recherche Géologique et du Cadastre Minier  |
| Jean-Marie NDIKUMAGENGE | Economiste – PEE – REGIDESO  |
| Audace NDAYIZEYE –  | Président de la Chambre Fédérale de Commerce et d’Industrie du Burundi CFCIB |

**6.4. Liste des documents consultés**

Les documents ci-après ont été consultés

* Vision Burundi 2025 Synthesis
* Cadre Stratégique de Croissance de Lutte contre la Pauvreté (CLSP II)
* Etude diagnostique du secteur de l’Energie au Burundi dans le cadre de l’Initiative du Secrétaire Général des Nations Unies sur l’Energie durable pour tous (Sustainable Energy for All) – Juin 2013
* Élaboration de la Stratégie sectorielle pour le secteur de l’énergie au Burundi RAPPORT FINAL PROVISOIRE Janvier 2011 –IED
* Transparence des revenus de l’exploitation minière artisanale et à petite échelle liée à la production d’étain, de tantale, de tungstène et d’or au Burundi- World Bank
* Transparence des revenus de l’exploitation minière artisanale et à petite échelle liée à la production d’étain, de tantale, de tungstène et d’or au Burundi - GeRI/GIZ – 2015
* Étude de faisabilité de l’ITIE Phase de pré candidature ; Burundi Projet de Rapport final 20 avril 2014
* Vision du Régime Minier de l’Afrique (Africa Mining Vision) ;
* Loi n°1/ 21 du 15 octobre 2013 portant code minier du Burundi ;
* Etude genre dans le secteur minier au Burundi réalisée par le CAFOB pour le compte du projet GeRI/GIZ mars 2015 ;
* Convention d’exploitation minière sur le gisement de nickel et de minerais associés du gisement de MUSONGATI ;
* Les exploitants miniers burundais à l’épreuve de la fiscalité et de la responsabilité sociétale-Par Prudence Bararunyeretse, Mai 2014 ;
* Rapport sur les prélèvements légaux et étude de cas en matière d’exploitation minière artisanale au Burundi, Association Burundaise des consommateurs ;
* Le potentiel en ressources minérales du Burundi, nord - est de la ceinture orogénique Kibarienne, Afrique centre- orientale, 2013 - Mémoire de Seconde Ntiharirizwa ;
* Étude de faisabilité de l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) Phase de pré candidature ; Burundi Projet de Rapport final 20 avril 2014,
* Les exploitations minières artisanales du Burundi par Gilbert Midende.
* Etude diagnostique du secteur de l’Energie au Burundi dans le cadre de l’Initiative du Secrétaire Général des Nations Unies sur l’Energie durable pour tous (Sustainable Energy for All) Juin 2013 ;
* Décret N° 100/131 du 23 juin 2016 relatif à la production, à l’importation et à l’exportation de l’électricité ;
* Décret n° 100/112 du 24 Novembre 2015 portant réorganisation et fonctionnement du ministère de l’énergie et des mines ;
* Décret N° 100/130 du 23 juin 2016 portant réorganisation du transport et de la distribution de l’électricité et de la commercialisation de l’électricité ;
* Loi N° 1/014 du 11 août 2000 portant libéralisation et règlementation du service public de l’eau potable et de l’énergie électrique ;
* Élaboration de la Stratégie sectorielle pour le secteur de l’énergie au Burundi Rapport final provisoire EUEI PDF Janvier 2011 ;
* Note conceptuelle sur l’environnement et la gestion des ressources naturelles Ministères Environnement/Energie et Mine -OCTOBRE 2013 ;
* Décret n° 100/132 du 23 juin 2016 portant procédure de développement d’une centrale de production de l’énergie à usage exclusif et commercial.